



Covoiturage et frais kilométriques

La gestion des frais kilométriques s'effectue comme suit :

1) Coût du kilomètre

Le coût complet du kilomètre est fixé à 0,30 €.

2) Choix de l'encadrant

A sa convenance et sans justificatif, l'encadrant peut au choix :

- Solliciter une participation le jour-même pour les frais de covoiturage

OU

- Faire don de ses frais kilométriques au club qui lui remettra en fin d'année un reçu fiscal

L'encadrant devra informer les participants de son choix en début de sortie.

3) Répartition des frais

Le calcul se fait en 2 temps :

- Les frais engendrés s'obtiennent de la façon suivante :

$$\text{Kilométrage} * 0,30\text{€} * \text{nb de véhicules}$$

- Les frais sont divisés entre les participants, incluant ou pas l'encadrant suivant le cas de figure, et indépendamment des personnes montant avec l'encadrant. L'argent est donné aux personnes ayant utilisé leurs véhicules, incluant ou pas l'encadrant suivant le cas de figure. Les contributions sont arrondies à 0,50 € près.



Exemple 1 :

- 7 personnes – 125 kms aller-retour – 2 voitures - l'encadrant demande une participation le jour de la sortie

Coût du covoiturage : $125 \text{ kms} \times 0,3 \text{ €} \times 2 \text{ voitures} = 75 \text{ €}$

Coût pour chaque personne = $75 / 7 = 10,7 \text{ €}$

Chaque chauffeur perçoit = $10,7 \text{ €} \times 5 \text{ personnes} / 2 \text{ voitures} = 26,8 \text{ €}$

Exemple 2 :

- 13 personnes – 259 kms aller-retour – 3 voitures - l'encadrant fait don de ses frais kilométriques au club

Coût du covoiturage : $259 \text{ kms} \times 0,3 \text{ €} \times 2 \text{ voitures} = 155,4 \text{ €}$

Coût pour chaque personne = $155,4 / 12 = 12,95 \text{ €}$

Chacun des deux chauffeurs hors encadrant perçoit = $12,95 \text{ €} \times 10 \text{ personnes} / 2 \text{ voitures} = 64,75 \text{ €}$